

Rapport de branche des SSTI et Chiffres-clés

Lancement des enquêtes 2015 relatives à l'exercice 2014

Il existe une obligation légale, extensible aux Services, d'établir un rapport de la branche professionnelle des SSTI. Cette obligation relève des besoins des partenaires sociaux de la branche, mais constitue également une opportunité de fournir des informations sur le fonctionnement des SSTI et de valoriser le travail de ces derniers. La production d'un tel rapport est rendue possible par la mobilisation des Services qui consacrent du temps à la transmission de données.

Les retours de la dernière enquête ont couvert 58,6 % des SSTI, correspondant à 77 % environ des effectifs salariés, soit une mobilisation un peu plus importante que celle des années antérieures, mais qui demeure cependant encore insuffisante. Une meilleure participation cette année ne pourra que se traduire positivement pour que les Services soient encore mieux représentés.

Le Cisme remercie les quelque 130 Services qui ont pris le temps de répondre à l'enquête, mais pour lesquels toutes les données n'ont pas forcément été utilisables, les échantillons retenus selon les différents thèmes variant de 120 à 129 SSTI. Il a été nécessaire de rejeter certaines données, qui manquaient de pertinence et faisaient apparaître certaines incohérences.

De fait, il est évident que la pertinence du rapport de branche est fonction d'une validation des données, ce afin que les restitutions reflètent correctement la situation des Services.

Aussi, le Cisme demande-t-il à ses adhérents de bien vouloir redoubler de vigilance, et de procéder à des contrôles de vraisemblance de leurs données avant de les faire remonter. Pour ce faire, le Pôle statistiques du Cisme se tient à la disposition des Services, pour toute difficulté qu'ils pourraient rencontrer, et pour éventuellement les aider dans leurs propres processus de validation de leurs données.

Lors de la restitution du rapport de branche 2014, la délégation patronale a envisagé de tenir des sessions de formation en région pour sensibiliser l'ensemble des Services à la nécessité de

répondre, mais surtout de répondre avec des données contrôlées et pertinentes.

Parution prochaine du rapport de branche relatif à l'exercice 2013

La 5^{ème} édition du rapport de branche confirme les tendances constatées au cours des années précédentes. De l'exploitation des questionnaires ressortent les constatations suivantes :

1. La structure des effectifs salariés des SSTI continue à évoluer

Le ratio effectif d'employés / effectif cadres a de nouveau évolué en 2013, passant de 1,28 % en 2011 à 1,33 % en 2012 et à 1,39 % en 2013, mettant clairement en évidence les changements de structure des effectifs des SSTI.

Le nombre de médecins du travail et de secrétaires médicales poursuit sa décroissance en 2013, une évolution constatée depuis plusieurs années. En contrepartie, apparaît toujours une progression du nombre d'infirmiers, d'AST et de préventeurs, dans des proportions similaires.

générationnel signé dans la branche le 26 septembre 2013, utilisées pour la première fois l'année dernière au sein du rapport de branche

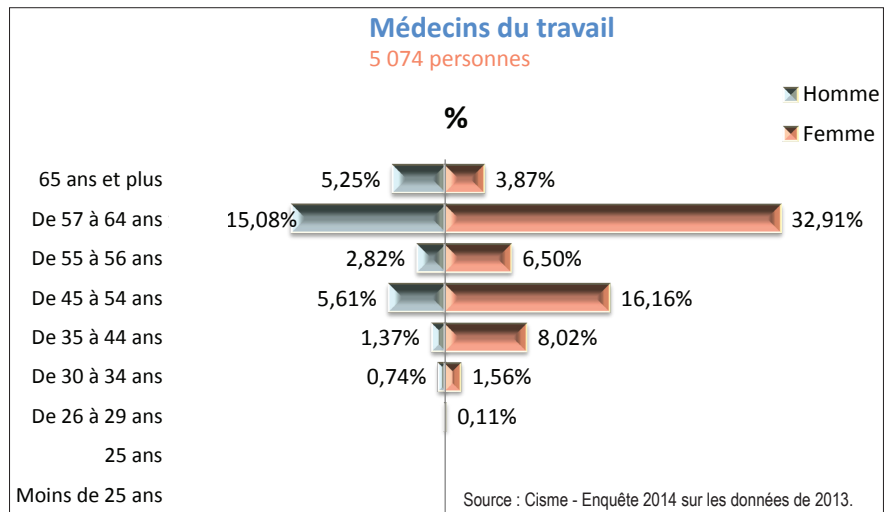
Il apparaît un vieillissement de la population des SSTI, puisque les plus de 55 ans sont passés de 33,6 % en 2012 à 34,9 % en 2013.

En revanche, les 35-55 ans voient leurs effectifs diminuer de 52,8 % à 51,7 %. Le poids des moins de 30 ans reste stable.

On constate notamment que la population des médecins continue de vieillir. Les plus de 65 ans, qui représentaient 6,7 % des effectifs médecins constituent maintenant 9,1 %.

De même, les 55-65 ans, qui représentaient 56,4 % des médecins représentent aujourd'hui 57,3 % des médecins.

Le poids des tranches les plus jeunes (- de 35 ans) chez les médecins n'a pas bougé.



La féminisation de la branche se stabilise : le nombre de salariés femmes est passé de 80,9 % en 2012 à 80,6 % en 2013 (soit la même proportion qu'en 2011).

La part des CDI demeure stable (99,3 %), tandis que le pourcentage de temps plein augmente légèrement, passant de 65 % en 2012 à 65,9 % pour 2013.

2. Les classes d'âge utilisées pour la présentation des pyramides des âges restent celles retenues pour le diagnostic joint à l'Accord inter-

3. Emploi des personnes en situation de handicap

L'obligation de 6 % d'emplois de personnes en situation de handicap concerne les SSTI de 20 salariés et plus. On constate en 2013 une poursuite de l'augmentation d'emploi de personnes en situation de handicap, ainsi que la diminution de la contribution à l'Agefiph.

Au total, 73,5 % des SSTI (contre 67,6 % en 2012) soumis à l'obligation d'emploi de personnel en situation de han-

dicap n'ont pas versé de contribution à l'Agefiph.

4. L'évolution de la masse salariale des Services

L'analyse de l'évolution de la masse salariale des SSTI, comme l'analyse de l'évolution du salaire moyen des cadres et employés entre 2012 et 2013 mettent surtout en évidence une progression des effectifs des employés de l'ordre de 4 %, alors que l'évolution des effectifs des cadres se situe à - 0,1 %.

Au total, la masse salariale brute des Services a progressé entre 2012 et 2013 de l'ordre de 3 % dont 2,1 % résultent d'une évolution positive, en 2013, du volume des effectifs suivis.

5. Les rémunérations médianes des différents groupes d'emploi ont été présentées en séparant la situation des hommes et des femmes

Cette présentation, reprise de la 4ème édition du rapport de branche, avait déjà été utilisée pour la présentation du diagnostic joint à l'accord intergénérationnel de 2013. Elle permet de constater que, très globalement, à l'exception

- Pourcentage des bénéficiaires de formation exprimé par rapport à l'effectif de leur catégorie (cadres, employés), en procédant au calcul, pour les hommes, les femmes et l'ensemble des salariés de la catégorie

	% des bénéficiaires de formation exprimé par rapport à l'effectif de leur catégorie	
	CADRES	EMPLOYÉS
H	73,90 %	64,64 %
F	81,63 %	69,29 %
Total	79,15 %	68,86 %

Source : Cisme - Enquête 2014 sur les données de 2013.

- La variation de la Masse salariale brute (primes comprises) entre 2012 et 2013 s'analyse comme suit :

	Masse sal. brute 2012 en M €	Masse sal. brute 2013 en M €	Variation 2013/2012	Ventilation de cette variation				
				Effet des primes	Effet de report des augmentations générales de 2012*	Effet des augmentations générales 2013	Effet SNA**	Effet de la variation des effectifs
Cadres	342,4	345,9	+1,02 %	+0,03 %	+0,10 %	+1,34 %	-0,12 %	-0,33 %
Employés	159,5	170,9	+7,16 %	+0,02 %	+0,08 %	+1,27 %	+1,94 %	+3,85 %
Ensemble du personnel	501,9	516,8	+2,97 %	+0,03 %	+0,09 %	+1,32 %	-0,58 %	+2,11 %

Source : Cisme - Enquête 2014 sur les données de 2013.

de quelques cas particuliers, les salaires pratiqués dans la branche pour les hommes et les femmes sont très proches.

6. Frais de santé

Les frais de santé font toujours l'objet d'échanges avec les organisations syndicales pour, notamment, l'application des dispositions de la Loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, qui impose que toutes les entreprises doivent mettre en place une couverture de frais de santé pour leurs salariés au 1^{er} janvier 2016. 12,4 % des SSTI sont concernés par cette disposition.

Ces services auront donc à mettre en place une couverture pour leurs salariés au 1^{er} janvier 2016.

7. La formation professionnelle

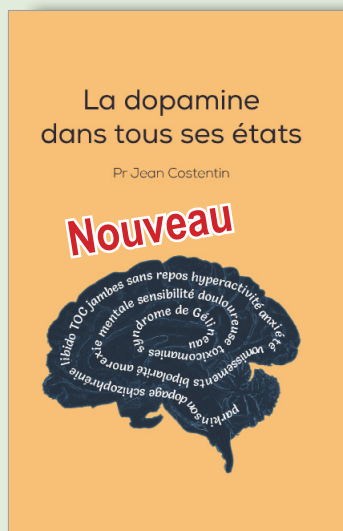
Les dispositions relatives à la formation professionnelle évoluent en 2015, avec l'application de la nouvelle loi sur la formation.

Pour 2013, les ratios calculés mettent en évidence l'effort moyen de formation pour l'ensemble des SSTI, qui ressort à 4,17 % contre 4,07 en 2012, 3,77 en 2011 et 3,71 % en 2010.

Il apparaît aussi que la charge moyenne de formation par salarié des SSTI est, en 2013, de 1 996 €, avec une fourchette relativement importante allant de 1 169 € pour les SSTI dont l'effectif est compris entre 10 et 20 salariés, à 2 010 € pour les Services dont les effectifs sont supérieurs à 20. ■



Parution



La dopamine dans tous ses états

Les dérèglements par excès ou par défaut de la libération de la dopamine sont à l'origine de nombreuses et souvent graves affections neurologiques ou psychiatriques. C'est ainsi que la dopamine est impliquée dans la maladie de Parkinson, le syndrome des jambes sans repos, des états dépressifs, toutes les toxicomanies et autres addictions, la schizophrénie, etc.

À partir de vignettes cliniques présentant ces affections, le Professeur Jean Costentin explique les mécanismes dopaminergiques qui les sous-tendent permettant de comprendre le recours thérapeutique à des médicaments manipulant la transmission dopaminergique.

Editions **DOC/S**
www.editions-docis.com